

04/01- Extension de l'espace Le Goffic : approbation de l'avant-projet sommaire

Le rapporteur,

☞ rappelle la délibération du 30 septembre 2013 approuvant le programme de l'extension de l'espace Le Goffic, et autorisant Monsieur Le Maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre conformément aux articles 28 et 74 du Code des marchés publics,

☞ présente l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue composée de :

- M. JF GOLHEN, architecte mandataire,
- du bureau d'études ISATEG (économie, structure, fluides et thermique),
- du bureau d'études acoustiques ACOUSTIBEL,
- du scénographe Anthony HAMON.

☞ présente la méthodologie de conduite du projet et son organisation. Celle-ci repose sur deux instances, à savoir :

- un comité de conception intégrée associant toutes les personnes ressources (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, utilisateurs) nécessaires à l'élaboration du projet. Ce comité de conception intégrée s'est réuni à cinq reprises et a permis d'avoir une vision partagée du projet et d'optimiser sa fonctionnalité et ses performances,
- un comité de pilotage ayant pour objet de prendre connaissance des propositions du comité de conception intégrée et de valider des options au fur et à mesure de l'avancement de la réflexion du projet.

☞ présente l'avant-projet sommaire composé :

- de plans, coupes et façades à l'échelle 1/200^{ème},
- d'un tableau des surfaces par ensemble fonctionnel,
- d'une estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux incluant VRD, équipements scéniques et gradins s'élevant à 2 084 000 € HT.

***Considérant** que l'avant-projet sommaire est conforme aux orientations du programme validé le 30 septembre 2013 ;*

***considérant** l'avis favorable émis par le comité de pilotage qui s'est réuni le 28 août 2014 ;*

le conseil municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE :

l'avant-projet sommaire de l'extension de l'espace Le Goffic ;

AUTORISE :

le Maire à poursuivre les études de projet et à déposer la demande de permis de construire.

VOTE : Unanimité